



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières
et exécution du programme***Table des matières*

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2006-07	1
Désignation du Commissaire aux comptes.....	2
Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005.....	3
Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006.....	3
Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2004-05	6
Mandat pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT.....	8
Le point sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).....	12
Mise en place d'un Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).....	13
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail	14
Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication	14
Rapport du Sous-comité du bâtiment	15
Rapport sur l'exécution du programme en 2006.....	17

	<i>Page</i>
Autres questions financières.....	22
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS): rapport statistique sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies	22
Réunion d'experts des statistiques du travail	23
La stratégie de développement des capacités de l'OIT: le rôle du Centre international de formation de l'OIT, Turin	24

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 13, 16 et 28 mars 2007 sous la présidence de M. Mdladlana, Président du Conseil d'administration. Les deux vice-présidents étaient M. Barde (porte-parole des employeurs) et M. Blondel (porte-parole des travailleurs). Le rapporteur était M^{me} Stina Modeen (Finlande).

Programme et budget pour 2006-07

(Première question à l'ordre du jour)

a) Position des comptes au 31 décembre 2006

b) Recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2007

2. La commission était saisie de trois documents¹ portant sur la position des comptes au 31 décembre 2006 et sur le recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2007.
3. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit que la lecture du document oblige à constater que, même si les montants reçus sont légèrement supérieurs à la même date à ceux des années précédentes, certains pays, et non des moindres parmi les contributeurs, sont systématiquement en retard pour verser leurs contributions, et pour payer leurs arriérés, au point d'en perdre leur droit de vote. Peut-être n'accordent-ils pas à l'OIT toute l'importance qu'ils devraient lui accorder, ou peut-être s'agit-il là d'une politique délibérée pour rappeler leur existence. Chaque année, dès le mois de septembre, l'ONU a récolté quelque 71 pour cent du total des contributions, contre 50 pour cent pour le BIT, dont la performance dans ce domaine est la pire parmi les organisations internationales. Les gouvernements estiment-ils que l'OIT est moins importante que d'autres organisations?
4. M. Barde, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, s'est exprimé sur l'ensemble des deux premiers documents. Félicitant le Bureau pour le tableau 2 du premier document, il a demandé que l'on en produise un semblable pour chaque objectif opérationnel. A l'instar de M. Blondel, il a regretté que tant de pays, notamment des contributeurs importants, aient du retard dans le paiement de leurs contributions.
5. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a exprimé son inquiétude quant aux retards dans le versement des contributions, notamment dans le cas de contributeurs majeurs, et aux conséquences qui pourraient en découler pour l'exécution de l'Agenda du travail décent. Il a appelé instamment les Etats Membres à verser leurs contributions en temps opportun et a exprimé la satisfaction de son groupe quant aux sommes consacrées aux programmes extérieurs en Afrique.
6. Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) a indiqué que, depuis le 7 mars 2007, des contributions ont été reçues d'un Etat Membre, qui s'élèvent à 134 268 francs suisses et se répartissent comme suit:

	2007	Arriérés	Total en francs suisses
Tunisie	118 862	15 406	134 268

¹ Documents GB.298/PFA/1/1, GB.298/PFA/1/2 et GB.298/PFA/1/2(Add.).

7. Le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève à 156 847 286 francs suisses, dont 84 483 696 francs suisses au titre des contributions de 2007 et 72 363 590 francs suisses au titre des arriérés de contributions. Le montant dû est donc de 373 379 799 francs suisses.
8. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a constaté que le nombre des Etats qui ont acquitté la totalité de leur contribution pour 2007 a diminué de deux unités, ainsi d'ailleurs que le nombre de ceux qui n'ont acquitté qu'une partie de leur contribution, et que quatre Etats de plus n'ont effectué aucun versement, le nombre total des Etats dans ce cas étant passé de 119 à 123. Par ailleurs, les montants versés sont plus élevés, puisqu'ils sont passés de 57,5 millions de francs suisses à 71,2 millions. Même si les travailleurs se félicitent de ce progrès, ils regrettent que trois importants contributeurs – les Etats-Unis, le Brésil et la Fédération de Russie – n'aient pas encore rempli leurs obligations. Les travailleurs souhaiteraient que le Directeur général insiste plus fermement auprès des pays Membres sur le fait que le versement des contributions constitue une obligation morale. Les travailleurs ressentent le non-respect de ces engagements comme une expression de dédain à leur égard, et ils en sont quelque peu irrités. Ils souhaitent que les pays Membres de l'Organisation, et notamment ceux qui prennent des responsabilités dans la gestion du Bureau, tiennent leurs engagements.

Désignation du Commissaire aux comptes (Deuxième question à l'ordre du jour)

9. La commission était saisie d'un document ² concernant la désignation du Commissaire aux comptes.
10. Le représentant du gouvernement de la Hongrie, qui représentait le jury de sélection pour la désignation d'un Commissaire aux comptes, a rappelé la procédure appliquée par le jury aux fins du processus de sélection. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle a procédé à une évaluation technique préliminaire des 11 candidatures officielles reçues en tenant compte de facteurs tels que l'étendue et la qualité des compétences de l'organisation du candidat, l'adoption des meilleures pratiques professionnelles concernant les méthodes de vérification des comptes, l'éthique et la formation. Ensuite, le jury de sélection a invité cinq des candidats à faire une présentation orale et à répondre à ses questions. Au vu des candidatures reçues et des présentations effectuées, le jury de sélection a décidé à l'unanimité de recommander la désignation du Vérificateur général des comptes du Canada aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 71^e et 72^e exercices.
11. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a remercié le Bureau et les autres membres du jury pour leur soutien au processus de sélection qui s'est caractérisé par l'objectivité et la transparence. Les 21 candidatures étaient d'un excellent niveau et le choix a été difficile. Il s'est porté à l'unanimité sur le Vérificateur général des comptes du Canada, qui est proposé au Conseil d'administration pour assumer les fonctions de Commissaire aux comptes. C'est là un poste essentiel, car il est le garant de la bonne gestion et de la saine gouvernance de l'Organisation. Les employeurs espèrent que le nouveau commissaire pourra travailler en toute objectivité et indépendance: lui souhaitant plein succès, ils l'assurent également de leur entière coopération.
12. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est associé à la déclaration de M. Barde. Le nombre des candidatures et des offres formelles qui ont été reçues témoigne de l'intérêt soulevé par le BIT, ce dont les travailleurs sont très satisfaits. Ils se

² Document GB.298/PFA/2.

sont aussi réjouis de la composition tripartite du jury et du caractère consensuel de la décision qui a été prise. Appuyant le point appelant une décision, M. Blondel a souhaité bonne chance au nouveau Commissaire aux comptes, ajoutant que ce poste est à la fois une nécessité et une garantie de la bonne marche de l'Organisation.

13. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité de la transparence du processus de sélection. Le groupe de l'Afrique appuie la recommandation formulée.
14. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a demandé que le Bureau informe tous les candidats de la décision finale et proposé qu'il soit aussi fait mention à cette occasion, selon qu'il convient, de la qualité des candidatures présentées.
15. Le représentant du gouvernement du Kenya a salué la transparence et le caractère équitable du processus de sélection, il a pris acte de l'aide fournie par le Bureau de l'audit interne et du contrôle et il a appuyé la recommandation faite par le jury. La représentante du gouvernement du Nigéria a aussi confirmé appuyer le point appelant une décision.
16. Le Président a confirmé que le Bureau informera dûment tous les candidats ayant pris part au processus de sélection une fois que le Conseil d'administration aura pris sa décision.
17. *Prenant en considération le processus de sélection suivi et la recommandation unanime du jury de sélection, la commission recommande au Conseil d'administration de nommer le Vérificateur général des comptes du Canada aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 71^e et 72^e exercices, la nomination prenant effet le 1^{er} avril 2008 pour une période de quatre ans.*

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005

(Troisième question à l'ordre du jour)

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006

(Quatrième question à l'ordre du jour)

18. La commission était saisie de deux documents³ contenant des informations sur la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005 et le rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006.
19. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré que le fait que le Chef auditeur interne n'ait pas été nommé officiellement leur pose un sérieux problème déontologique. Les employeurs estiment inacceptable que ce poste ne soit toujours pas pourvu un an plus tard malgré la promesse du Bureau.
20. Concernant le document GB.298/PFA/3, les employeurs saluent les efforts du Bureau pour appliquer les recommandations du Chef auditeur interne. Cependant, ils souhaiteraient

³ Documents GB.298/PFA/3 et GB.298/PFA/4.

connaître les moyens de contrôle de la déclaration de responsabilité déontologique signée par les fonctionnaires en charge des achats, ainsi que les conséquences de la réforme des Nations Unies sur les achats groupés. Concernant la planification des activités, les employeurs estiment que l'absence de plans de travail au BIT est une lacune importante qu'on ne saurait ignorer. Ces plans de travail devraient aussi inclure les activités du Centre de Turin. Par ailleurs, les employeurs estiment que le déploiement d'IRIS sur le terrain se fait beaucoup attendre.

21. S'agissant de la création d'une Unité spéciale d'enquête dans le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), les employeurs approuvent la réponse du Bureau en matière d'opportunité et de coût. L'orateur a rappelé que l'augmentation du budget du Bureau de l'audit interne dépend du Conseil d'administration et non du Bureau. Enfin, les employeurs ont réitéré leur inquiétude concernant le recours excessif à des collaborateurs extérieurs, qui ne devraient être recrutés qu'à des fins très précises.
22. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a appuyé la position de M. Barde à l'égard de l'absence de nomination du Chef auditeur interne, et a souhaité que cette nomination ait lieu dans les plus brefs délais.
23. S'agissant du document GB.298/PFA/3, il s'est réjoui que le Chef auditeur interne n'ait détecté aucune faiblesse importante. Concernant le manuel des achats en cours d'élaboration, qui devrait permettre de renforcer le respect des «règles», les travailleurs trouvent ce terme insatisfaisant et souhaitent savoir si l'on envisage de donner des instructions particulières aux fournisseurs concernant notamment le respect des normes fondamentales de l'Organisation.
24. S'agissant de la norme applicable à l'ensemble du Bureau aux fins de la planification des activités, les travailleurs souhaiteraient être renseignés sur les bases de la compatibilité entre les conditions requises pour un nouveau plan biennal de mise en œuvre et celles du PNUD. Les notions de tripartisme et de dialogue social ont-elles été prises en compte, et comment?
25. Concernant les améliorations à apporter aux directives en matière d'achats, le document mentionne un défaut de transparence et de lisibilité relatif à l'IPEC. Les travailleurs souhaiteraient quelques précisions, et aussi que l'on se souvienne de la nature tripartite de l'Organisation, de sorte que les organisations syndicales et patronales puissent elles aussi participer aux concours et aux appels d'offres et, partant, à l'application des programmes sur le terrain.
26. Les travailleurs soutiennent l'application dans toutes les régions et au siège d'un système permettant de compiler des données concernant les séminaires et les ateliers. A l'instar des employeurs, les travailleurs se prononcent en faveur d'un contrôle plus strict des contrats de collaboration extérieure.
27. S'agissant du document GB.298/PFA/4, l'orateur s'est réjoui que le Directeur général juge utile le travail du Chef auditeur interne pour cerner les forces et les faiblesses des opérations, pratiques, procédures et contrôles en vigueur au sein du Bureau, et aussi que les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec le Chef auditeur interne concernant les recommandations formulées par l'IAO.
28. M. Blondel s'est félicité de l'audit effectué au siège mais, concernant la Section des communications et des dossiers (DOSCOM), il s'est dit très surpris du retard important pris dans l'archivage des dossiers, dont certains remontent à 1971. Il est indispensable d'y remédier, même si cela doit se faire au détriment d'autres activités, ce qu'il déplore. S'agissant de la Section de la sécurité au BIT (SECURIT), il a souhaité qu'un document

soit rapidement établi sur les procédures que la section est tenue de suivre en cas d'urgence.

29. La question de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (SHIF) est particulièrement importante. Elle inquiète les travailleurs dans la mesure où la supériorité des dépenses par rapport aux recettes de la Caisse menace sa pérennité. Ce dossier devrait être traité en collaboration avec le Syndicat du personnel.
30. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité de savoir qu'aucune faiblesse importante n'a été détectée dans le système général de contrôle interne du BIT et a salué les progrès réalisés dans l'application des recommandations issues de l'audit interne, notamment dans le cas de l'Unité des finances régionales pour l'Afrique. Cependant, l'orateur a appelé instamment le Département du développement des ressources humaines à évaluer la capacité des unités des finances sur le terrain pour garantir le recrutement d'un personnel suffisamment qualifié. Le recrutement devrait se faire au niveau de l'administrateur national, notamment lorsque plusieurs projets et contrats doivent être gérés.
31. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a demandé au Bureau des précisions sur ses échéances et la mesure dans laquelle il a donné suite aux recommandations issues de l'audit. Une présentation reposant sur des catégories telles que «appliquée», «partiellement appliquée» et «non appliquée» pourrait être utilisée lorsque le Bureau doit rendre des comptes sur les mesures adoptées pour donner suite aux conclusions issues des audits internes ou externes.
32. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est référé au paragraphe 10 de l'annexe au document GB.298/PFA/4, indiquant que des informations plus précises auraient dû être communiquées quant aux procédures financières et administratives qui n'auraient pas été rigoureusement respectées. Il a déclaré appuyer les recommandations relatives à l'embauche d'un archiviste qualifié pour assurer le stockage fiable des archives du Bureau et aux mesures visant à préserver l'avenir de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. L'orateur s'est félicité de l'audit effectué concernant le projet d'appui au plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Kenya. Il a appelé le Bureau à réagir sans délai lorsqu'il s'avère qu'un bureau extérieur n'a pas donné suite en temps opportun à des recommandations d'audit importantes.
33. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, est revenu sur le document GB.298/PFA/4. Il a estimé que le rapport du Chef auditeur interne est un des éléments clés du système de contrôle de la gestion du Bureau, et il devrait donc être une source d'information très utile pour le Conseil d'administration. Cependant, les employeurs ont regretté que le présent rapport omette de communiquer certains problèmes. Ils auraient également souhaité prendre connaissance des recommandations du Chef auditeur interne car le document tel quel ne les satisfait pas, n'apportant aucun éclaircissement. Ils sont préoccupés par le paragraphe 7 et se demandent pourquoi les fonctionnaires doivent faire des efforts pour se conformer aux règles et règlements et quels sont les problèmes de fond qui sont évoqués. Les autres paragraphes sont également inquiétants, notamment celui sur la disparition des archives. Ils ont tenu à rappeler, en outre, l'importance qu'il y a pour le Bureau à assurer une bonne gouvernance des bureaux extérieurs. Ils ont notamment souhaité qu'il n'y ait plus lieu à l'avenir de rédiger un paragraphe tel que le paragraphe 39.
34. La représentante du gouvernement du Nigéria a appelé instamment le Bureau à appliquer les recommandations de l'IAO figurant aux paragraphes 8, 9 et 10 du document GB.298/PFA/4.

35. Le Trésorier et contrôleur des finances a précisé qu'il n'est pas prévu d'enquêter systématiquement sur les déclarations annuelles auxquelles les fonctionnaires chargés des achats sont assujettis mais que ces documents seront utilisés pour déceler les conflits d'intérêts potentiels, notamment si une enquête doit être effectuée. Ces déclarations annuelles ont aussi pour but de rappeler au personnel chargé des achats qu'il lui incombe de respecter des principes éthiques stricts. En ce qui concerne la participation du personnel à l'examen des difficultés rencontrées par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, l'orateur a fait observer à la commission que des représentants du personnel siègent au comité de gestion de la caisse.
36. En ce qui concerne les lacunes dans la réponse de deux bureaux extérieurs aux requêtes de l'IAO, M. Johnson a précisé que l'un des bureaux y a remédié depuis et que le retard s'explique dans ce cas par un problème de capacité, une surcharge de travail ayant découlé des activités de secours à la suite du tsunami. Dans le cas du second bureau, le bureau régional a pris des mesures énergiques, avec l'assistance du siège, dès qu'il a été informé des lacunes dans l'application des recommandations de l'IAO. Un groupe d'experts est actuellement à l'œuvre dans le bureau concerné.
37. La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration) a précisé, en réponse aux questions posées au sujet d'INTER, que le rapport de l'IAO est paru en janvier 2007 seulement et qu'il est de ce fait encore à l'examen. Il sera rendu compte à une session à venir du Conseil d'administration des différentes mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations de l'IAO. L'oratrice a confirmé que le Comité des archives a été reconstitué et qu'il procède actuellement à l'examen des recommandations issues de l'audit interne. Le recours à un système électronique de gestion des documents contribuera à la résolution de certains des problèmes rencontrés, notamment le retard dans l'archivage des dossiers. Au sujet des propos de M. Blondel quant à la nécessité d'un document sur les procédures devant être appliquées par SECURIT en cas d'urgence, l'oratrice a informé la commission qu'un plan de sécurité écrit, établi en consultation avec le responsable de la sécurité, est désormais disponible.
38. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion (M. Thurman) a dit partager les inquiétudes de M. Barde concernant l'absence de plans de travail. La feuille de route pour une gestion axée sur les résultats que le Bureau a adoptée prévoit plusieurs étapes à atteindre pour assurer le respect des cibles définies. En outre, l'orateur a assuré M. Blondel que le tripartisme est encouragé dans tous les plans de travail du BIT.
39. Le représentant du Directeur général (M. Watson, Chef auditeur interne par intérim) a indiqué, en ce qui concerne les questions posées au sujet d'INTER, que des mesures doivent certes être prises dans différents domaines mais qu'INTER a suivi les procédures établies de façon correcte lorsque des engagements contractuels majeurs étaient visés.

Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2004-05 (Cinquième question à l'ordre du jour)

40. La commission était saisie d'un document⁴ sur la suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2004-05, qui comporte des recommandations ainsi que la réponse du BIT.

⁴ Document GB.298/PFA/5.

41. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré qu'ils sont satisfaits du travail du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication concernant les recommandations du Commissaire aux comptes, à l'exception de la réponse du Bureau à la recommandation n° 11. Concernant le deuxième thème, les employeurs se prononceront lors de la discussion du point 8 de l'ordre du jour sur la question de la gouvernance au BIT, et notamment sur la recommandation n° 13.
42. En revanche, concernant la question du nombre des collaborateurs extérieurs que les employeurs ont soulevée très souvent par le passé, ils estiment, comme le Commissaire aux comptes, que ce nombre est abusif. Ils ne sont pas satisfaits des réponses du Bureau à cet égard et regrettent l'opacité qui prévaut sur ce sujet. Ainsi, les statistiques concernant le recours aux collaborateurs extérieurs ne sont pas publiées, et il semble que le Département du personnel ne soit pas impliqué dans ces contrats. Enfin, les employeurs seraient heureux de connaître les réactions du Commissaire aux comptes concernant l'application de ces recommandations.
43. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit que le groupe se félicite, avec le Bureau, de la suite donnée à plusieurs recommandations. Il est par ailleurs intéressant de constater que 13 des 31 recommandations formulées par le Commissaire aux comptes portent sur le système IRIS.
44. L'orateur a insisté sur l'importance de la recommandation n° 5 concernant la formation du personnel utilisateur d'IRIS au siège et sur le terrain. Les travailleurs souhaitent, comme le prévoit la recommandation n° 6, que ce soit le personnel du BIT qui fournisse un appui aux utilisateurs d'IRIS. Concernant l'externalisation de certaines tâches techniques, des précisions seraient les bienvenues, notamment sur les rapports de certification indépendants et sur la fourchette des prix entre les diverses options.
45. S'agissant de la recommandation n° 9, les travailleurs souhaitent des éclaircissements concernant le dernier paragraphe sur les mesures prises par le BIT.
46. Au sujet de la recommandation n° 11, le groupe des travailleurs estime qu'un examen formel postérieur à la mise en œuvre doit être effectué pour le prochain biennium, pour le siège et pour les bureaux extérieurs.
47. S'agissant de la recommandation n° 13 sur l'examen du système de gouvernance de l'OIT, les travailleurs y reviendront plus tard lors du traitement de la huitième question à l'ordre du jour sur la mise en place d'un comité consultatif de contrôle indépendant. Néanmoins, ils s'étonnent que l'initiative vienne du Commissaire aux comptes, comme si son propre travail n'était pas en mesure de donner satisfaction.
48. Concernant la recommandation n° 22, les travailleurs refusent et contestent la philosophie de l'externalisation par la sous-traitance pour des raisons économiques. Le BIT a toujours eu recours à des contrats de courte durée, mais les travailleurs refusent de le voir se comporter comme une entreprise dans le cadre de la mondialisation. Le sujet devrait être débattu avec le Syndicat du personnel.
49. L'orateur s'est insurgé contre la teneur du deuxième paragraphe des mesures prises par le Bureau, arguant que non seulement le BIT n'a pas à aller consulter les autres organisations internationales sur leurs pratiques d'externalisation, mais c'est l'Organisation qui devrait fixer les normes en la matière. Pour ce qui est des contrats de travail, c'est au BIT qu'il revient de donner l'exemple.
50. L'orateur a demandé qu'une liste des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite et étant toujours en activité au Bureau soit établie.

51. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a confirmé qu'une des fonctions importantes du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication est de passer en revue les faits survenant dans la gestion d'IRIS. En réponse aux préoccupations de M. Blondel concernant l'utilisation de ressources extérieures dont il est question dans la recommandation n° 6, elle a expliqué que seuls ont été externalisés certains travaux de développement technique pour lesquels le Bureau manque des compétences spécialisées nécessaires et la maintenance de l'infrastructure. Le recours à des responsables externes du développement des systèmes se limite à des domaines pour lesquels le Bureau n'a pas à se procurer à l'interne des compétences spécialisées sur le long terme. S'agissant de la recommandation n° 9, l'utilisation des services du CIC participe d'un plan de reprise après sinistre, dont un élément clé consiste à disposer d'un système de sauvegarde décentralisé. Il n'est nullement question de relocaliser au CIC des tâches ou des services d'appui ordinaires.

Mandat pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT

(Sixième question à l'ordre du jour)

52. La commission était saisie d'un document⁵ concernant le mandat pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT.
53. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, s'est félicité du document, et il a estimé que le Bureau doit avant tout soutenir les mandants et concrétiser ainsi les objectifs du travail décent. Toute nouvelle structure régionale doit rappeler ce principe. Les employeurs sont convaincus de la nécessité de consulter les mandants, notamment ceux des pays en transition et en développement, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale. L'examen doit porter sur tous les bureaux extérieurs et l'analyse doit compter sur le soutien du pays hôte tout en restant indépendante sur le plan politique. Cependant, le Bureau doit continuer à pratiquer une approche régionale et sous-régionale, comme le montrent les résultats obtenus dans les Balkans. Les employeurs sont convaincus de l'importance de la présence d'experts employeurs dans les équipes multidisciplinaires, notamment lors de la préparation et de l'application des programmes par pays de promotion du travail décent. Toute révision des structures régionales doit intégrer les éléments de la réforme des Nations Unies. La bonne gouvernance des bureaux extérieurs est essentielle, alors que des problèmes ont été soulevés. Les employeurs souhaiteraient avoir des éclaircissements sur les différences concernant les cadres juridiques, dans lesquels ces bureaux opèrent, mentionnées au paragraphe 5. Concernant le point appelant une décision, les employeurs ont déclaré qu'ils attendront, pour se prononcer, les réponses du Bureau sur le mandat et l'ampleur du réexamen, et sur la composition du groupe qui en sera chargé.
54. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré qu'ils attachent une grande importance au réexamen de la structure extérieure de l'OIT, notamment au regard de trois grands défis qu'il faut relever, à savoir, la mise en place des programmes par pays de promotion du travail décent, la réforme des Nations Unies et le renforcement des liens entre le siège et les structures extérieures, particulièrement dans le domaine de l'informatique. Tout cela doit se faire en renforçant la nature et l'esprit tripartite de l'Organisation.
55. S'agissant de la réforme des Nations Unies, le groupe des travailleurs admet qu'une synergie peut et doit être trouvée entre les différentes institutions. Cependant, les structures

⁵ Document GB.298/PFA/6.

extérieures du BIT ne sauraient obéir exclusivement à des critères de rentabilité financière, et elles sont d'abord et avant tout une manifestation matérielle de la présence de l'Organisation. La réforme des Nations Unies, y compris sur le terrain, ne doit pas se résumer à des opérations arithmétiques élémentaires. Il s'agit d'une stratégie de caractère hautement politique.

56. S'agissant de la portée de ce réexamen, M. Blondel se prononce en faveur du point 4 iii) et il souscrit volontiers à la déclaration de M. Barde. Le personnel d'ACTRAV joue un rôle irremplaçable, notamment sur le terrain, et il sera plus sollicité encore dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il faudrait donc le renforcer. Par ailleurs, toujours dans le cadre de cette réforme, il conviendra d'éclaircir les questions de responsabilité et de communication. Ainsi, un fonctionnaire d'ACTRAV affecté sur le terrain dépendra-t-il d'ACTRAV au siège ou du coordinateur sur le terrain qui, éventuellement, ne serait pas fonctionnaire du BIT?
57. Concernant les tâches spécifiques, et notamment le paragraphe 6 iii), les travailleurs souhaiteraient avoir l'assurance que les consultations mentionnées engageront pleinement les mandants tripartites de l'Organisation.
58. Enfin, s'agissant de décider qui sera chargé de ce réexamen, les travailleurs sont convaincus que ce devrait être le Bureau et non des consultants extérieurs qui ne connaissent ni le fonctionnement ni la structure tripartite de l'Organisation. Les phases 2 et 3 devraient prévoir des consultations régulières avec les secrétariats des groupes et les coordinateurs régionaux, tout en assurant un lien continu avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, ainsi qu'avec le Syndicat du personnel.
59. Sous réserve de la prise en compte de ces observations, le groupe des travailleurs sera en mesure d'appuyer le point appelant une décision, à condition que l'on y ajoute une phrase tendant à demander qu'un rapport soit présenté à la commission en mars 2008.
60. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a rappelé qu'il appuie la demande concernant un mandat détaillé. Il a exhorté le Bureau à s'assurer que les programmes par pays de promotion du travail décent seront pris en compte dans le cadre du réexamen. Accueillant avec satisfaction le plan de travail, le calendrier et l'intention d'organiser des entretiens avec les mandants, il a demandé au Bureau d'indiquer clairement ce qu'il envisage pour ces consultations qui revêtent la plus haute importance.
61. Le représentant du gouvernement de la Chine, parlant au nom du Groupe des pays de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), a relevé que ce réexamen est essentiel si l'on veut que la présence de l'OIT sur le terrain cible réellement les besoins des mandants. Ce réexamen est plus que jamais nécessaire au vu des discussions sur la réforme des Nations Unies et du nombre croissant de programmes par pays de promotion du travail décent. Le GASPAC souhaite que le réexamen permette également de définir ce que devraient être les attributions des bureaux extérieurs et d'évaluer la structure pour déterminer si elle est optimale pour assurer l'exécution du programme de l'OIT. Le GASPAC souhaite obtenir plus de précisions sur les méthodes à appliquer et sur les coûts du réexamen. Pour conclure, l'orateur a salué la proposition tendant à s'assurer le concours de consultants extérieurs et a demandé que le Bureau revoie le projet de mandat.
62. Le représentant du gouvernement de l'Australie, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a rappelé le soutien des PIEM au réexamen de la structure extérieure. Le groupe préconise un réexamen débouchant sur des recommandations concrètes qui permettent au Bureau de configurer au mieux ses opérations sur le terrain. Il convient d'affiner le mandat

qui est actuellement proposé. Premièrement, il est essentiel que le réexamen s'interroge sur le rôle que les bureaux extérieurs devraient jouer dans le cadre de l'unification du système des Nations Unies. Deuxièmement, l'équipe indépendante à désigner devrait inclure des consultants externes. Troisièmement, il faudrait adopter une description des méthodes de travail explicitant en quoi l'équipe sera indépendante dans son travail. Enfin, le mandat devrait être assorti d'un calendrier accompagné d'une indication concernant les coûts et l'ensemble des ressources nécessaires.

- 63.** Le groupe des PIEM compte que le Bureau soumettra au Conseil d'administration, à sa session de mars 2008, des recommandations pour décision, et un rapport sur l'état d'avancement du réexamen en novembre 2007. Comme le réexamen devrait commencer dès que possible, le groupe espère que le mandat sera revu et approuvé par la commission pendant la session en cours.
- 64.** Le représentant du gouvernement de la Hongrie a rappelé la création en 1993 d'équipes multidisciplinaires sous-régionales, la première ayant vu le jour à Budapest. A l'époque, le Bureau avait une idée très précise de ce qu'était l'objectif de la réorganisation. Or le mandat actuellement à l'étude n'énonce que des objectifs à caractère général, qui ne correspondent pas aux objectifs du réexamen.
- 65.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a noté que beaucoup espèrent que l'OIT se situera à l'avant-garde de la réforme du système des Nations Unies. Le réexamen de la structure extérieure constitue une tentative de la part du Bureau de se donner les moyens de répondre aux besoins de ses mandants. L'orateur s'est dit préoccupé par la question des critères à utiliser pour évaluer l'étude, qui ne sauraient être déterminés uniquement par les coûts: il faut tenir dûment compte du fait que certaines régions ont des besoins plus importants que d'autres. L'orateur a dit partager les préoccupations exprimées par certains au sujet du coût du réexamen et des ressources qu'il nécessite, et a demandé au Bureau de communiquer les informations pertinentes dans les plus brefs délais.
- 66.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a réitéré qu'il est partagé quant au point appelant une décision et, compte tenu des questions soulevées par plusieurs membres de la commission, il serait prêt à soutenir la proposition avancée par le groupe des PIEM, tendant à demander un nouveau texte au Bureau avant la fin de la session, afin de faciliter la prise d'une décision.
- 67.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'ils sont convaincus de l'utilité de cet exercice et de la nécessité de trouver un consensus rapidement. Cependant, ils ne souhaitent pas que ce réexamen soit effectué par des experts indépendants, qui d'ailleurs coûteront très cher, et que le Club des dix-huit pays qui a décidé d'une croissance nominale nulle pour le budget de l'OIT ne sera peut-être pas prêt à financer en supplément de ses contributions. Outre la question du coût, qu'il faudra résoudre même si c'est le Bureau qui se charge du réexamen, l'administration du BIT est tout de même la mieux placée pour décider du bien-fondé du maintien ou de l'abandon de certains bureaux ou de certains locaux en des endroits donnés, car cette décision ne saurait être prise selon des seuls critères financiers; il faut également prendre en compte des critères politiques. Or la présence du BIT dans certains pays permet parfois d'éviter des conflits, par exemple. Les travailleurs se rallient donc à la nécessité de trouver un consensus sur la question avant la fin de la présente session, mais il est des concessions qu'ils ne sont pas prêts à faire.
- 68.** La Conseillère juridique (M^{me} Trebilcock) a expliqué que le cadre juridique dans lequel les bureaux extérieurs mènent leurs activités comporte des éléments qui pourraient avoir des incidences sur le bon fonctionnement et la sécurité de ces bureaux et sur la prestation de services aux mandants. Il s'agira en particulier de se reporter aux accords conclus entre

l'Organisation et le pays où l'OIT dispose d'un bureau, et de savoir si le pays en question a ratifié la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (et adhère à son annexe I relative à l'Organisation).

69. Le Directeur général a reconnu que le réexamen de la structure extérieure est une question complexe et qu'il est difficile de donner toutes les précisions d'un processus qui n'en est qu'à ses débuts. Il s'agit fondamentalement de savoir de quel type de masse critique l'Organisation souhaite se doter dans chaque région, où elle devra se situer et comment y placer les experts. S'il est vrai que le Bureau participera à la réforme du système des Nations Unies, l'on ne dénombrera que huit sites pilotes au titre du programme d'unification du système des Nations Unies lorsque le réexamen de la structure extérieure aura été achevé. Il faut envisager le réexamen en gardant à l'esprit la réforme des Nations Unies et avec le plein accord des mandants. Le Bureau sera heureux de revoir le document et consultera le Conseil d'administration sur les éléments essentiels à y faire figurer.
70. Le Président a conclu la discussion en confirmant que le Bureau soumettra au Conseil d'administration une proposition révisée qui inclura des précisions sur les coûts, ainsi que l'ont demandé plusieurs délégués.
71. La commission était saisie d'un document contenant un mandat révisé⁶.
72. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré qu'ils ont participé aux consultations qui ont eu lieu concernant la question 6, qu'ils en sont satisfaits et qu'ils appuient le point appelant une décision.
73. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité de l'esprit qui a prévalu au cours des consultations. De leur position initiale, aux termes de laquelle ils souhaitaient que l'étude soit effectuée uniquement par des fonctionnaires du Bureau, ils ont évolué pour les besoins du consensus vers une formule mixte. Ils ont cependant insisté sur le fait que toutes les décisions à prendre doivent être soumises au Conseil d'administration. Ayant obtenu satisfaction sur ce point, ils appuient le point appelant une décision.
74. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom des PIEM, s'est félicité que les objectifs du réexamen de la structure extérieure de l'OIT aient été élargis afin d'inclure non seulement les activités actuelles, mais aussi un examen d'autres mécanismes propres à mieux répondre aux priorités de l'OIT à l'avenir. Le réexamen devrait tenir compte de l'expérience qui sera tirée de la participation aux programmes uniques pilotes des Nations Unies dans les pays, de la réforme en cours de l'ONU et du déploiement des programmes par pays de promotion du travail décent, principaux mécanismes d'exécution.
75. La participation d'experts extérieurs est particulièrement importante pour les PIEM et elle est conforme à la pratique habituelle lorsqu'il s'agit d'entreprendre des activités de ce genre dans de grandes organisations comme l'OIT. Ces experts contribueront au réexamen en apportant une perspective indépendante. Les PIEM espèrent être activement associés au processus de consultation envisagé dans le mandat révisé. Ces consultations permettront à l'équipe chargée du réexamen de définir rapidement son approche et sa méthodologie, y compris les rôles et responsabilités des membres de l'équipe. Elles devraient avoir lieu régulièrement durant le processus de réexamen afin de s'assurer la confiance des mandants dans ce qui est une tâche difficile et délicate.

⁶ Document GB.298/PFA/6(Rev.).

76. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a dit accueillir avec satisfaction le mandat révisé. Le groupe de l'Afrique aurait toutefois préféré qu'il inclue une liste des pays dont il est question au paragraphe 9, mais cette information pourra être communiquée ultérieurement. Le groupe de l'Afrique appuie le point appelant une décision.
77. Le représentant du gouvernement de la Chine, parlant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, s'est félicité des efforts faits par le Bureau pour parvenir à un consensus entre les mandants et a noté avec satisfaction que beaucoup des questions soulevées par son groupe ont été prises en compte. Le mandat révisé donne des détails supplémentaires concernant la portée et la méthodologie du réexamen, les coûts y afférents et la composition de l'équipe chargée de ce travail. Le groupe de l'Asie et du Pacifique attend avec intérêt de participer aux consultations, lesquelles devront être organisées régulièrement.
78. *La commission recommande que le Conseil d'administration approuve le mandat énoncé dans le document pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT et que le coût, estimé à 230 000 dollars, en soit financé avec les économies réalisées au titre de la Partie I du budget pour 2006-07 ou, à défaut, en l'imputant à la Partie II.*

Le point sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (Septième question à l'ordre du jour)

79. La commission était saisie d'un document⁷ faisant le point sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public.
80. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a remercié le Bureau de les tenir informés de la mise en place des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils souhaiteraient savoir combien d'institutions du système des Nations Unies ont adopté le système à ce jour. Enfin, ils espèrent que le nouveau système permettra de connaître les dépenses détaillées non seulement par objectif stratégique, mais aussi par objectif opérationnel et par département. Le Bureau avait en effet promis qu'il pourrait fournir ce type d'information grâce à IRIS.
81. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est associé à la déclaration de M. Barde. Il a souhaité que la commission reste informée à cet égard, et que le document proposant les amendements qu'il serait nécessaire d'apporter au Règlement financier ne soit pas négligé. A l'instar des employeurs, les travailleurs souhaiteraient savoir quelles sont les institutions internationales qui ont adopté les normes IPSAS.
82. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué qu'en novembre 2006 cinq autres organisations du système des Nations Unies ont officiellement adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public et que toutes les institutions des Nations Unies doivent à terme faire de même. Ces normes ne prescrivent pas de présentation particulière pour la communication des informations budgétaires; par conséquent le Bureau pourra continuer à présenter les informations budgétaires comme il le fait actuellement en introduisant les améliorations demandées.

⁷ Document GB.298/PFA/7.

Mise en place d'un Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) (Huitième question à l'ordre du jour)

83. La commission était saisie d'un document⁸ concernant la mise en place d'un Comité consultatif de contrôle indépendant.
84. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a rappelé que la Conférence internationale du Travail a examiné et adopté le rapport financier et les états financiers vérifiés du 69^e exercice. Même s'ils sont tout à fait favorables à un contrôle strict des finances de l'Organisation, les travailleurs se demandent ce que serait la valeur ajoutée de la mise en place d'une structure de contrôle financier supplémentaire, qui viendrait se superposer au Commissaire aux comptes, aux normes comptables communes des Nations Unies, au Bureau de l'audit interne et du contrôle, au Corps commun d'inspection et à la commission elle-même. Après avoir examiné le mandat proposé pour le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI), ils ont constaté un chevauchement inacceptable des tâches avec celles des organes de contrôle existants et de la Commission du programme, du budget et de l'administration. L'instauration de ce nouvel organe semble aller à l'encontre du tripartisme et de la nature particulière de l'OIT. Cependant, dans l'intérêt du consensus, les travailleurs seraient en mesure d'accepter l'alinéa *a*) du point pour décision, à condition que l'alinéa *b*) soit abandonné.
85. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit que le document du Bureau répond à une demande des gouvernements, qui ont constaté que les rapports du Commissaire aux comptes et du Chef auditeur interne ne sont pas suffisamment examinés, faute de temps et d'expertise. Les employeurs ont fait le même constat. Néanmoins, le document soumis à la commission ne répond pas véritablement à leurs attentes. Ils souhaiteraient plutôt l'établissement d'un comité exécutif, et non pas un nouveau filtre entre la direction de l'Organisation et le Conseil d'administration. Par ailleurs, le choix des candidats devant composer ce comité dépendant du Directeur général, la question de leur indépendance se pose. Le fait que le comité soit appelé à faire des recommandations sans en référer d'abord au Conseil d'administration pose le problème de la gouvernance. En outre, il n'est pas prévu que ce comité soit tripartite, et enfin, la proposition n'est pas claire quant au lien qu'il aurait avec la commission.
86. Or les employeurs souhaiteraient un comité d'experts choisis par la commission précisément, de préférence un par région et deux de chacun des groupes. Ils pourraient se réunir pendant une semaine au moins au cours de la session de la Conférence, étudier les rapports de l'année et faire des recommandations qui seraient soumises au Conseil d'administration à sa session de novembre. Concernant le point pour décision, les employeurs souhaitent que les consultations se poursuivent, et ils n'appuient par conséquent que l'alinéa *a*).
87. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des PIEM et du groupe de l'Asie et du Pacifique, a vigoureusement appuyé la mise en place d'un CCCI comme recommandé par le Commissaire aux comptes. La création d'un tel comité non seulement ira dans le sens de la réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres institutions spécialisées, mais sera également utile pour garantir la bonne gouvernance au sein du BIT. Tant le Conseil d'administration que le Bureau bénéficieront de la mise en place d'un comité d'experts.

⁸ Document GB.298/PFA/8.

88. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est fait l'écho des réserves exprimées par les partenaires sociaux. Il souhaite avoir l'assurance que le comité proposé n'usurpera pas les pouvoirs de la Commission du programme, de budget et de l'administration et ne fera pas double emploi avec les vérificateurs internes et externes des comptes. Le représentant du gouvernement du Kenya partage cet avis. Le groupe de l'Afrique soutient par conséquent l'alinéa *a*) du point appelant une décision dans lequel est demandée la poursuite du processus de consultation.
89. Le Trésorier et contrôleur des finances a précisé que le Comité consultatif de contrôle indépendant proposé n'est pas un organe d'audit supplémentaire mais un comité chargé de donner des conseils d'experts à la Commission du programme, du budget et de l'administration en matière d'audit. Il n'effectuera pas d'autres audits.
90. Le Président a réaffirmé que la commission ne confirme que l'alinéa *a*) du point appelant une décision.
91. *La commission recommande au Conseil d'administration que le Bureau poursuive le processus de consultation en vue de parvenir à un consensus sur l'établissement d'un Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).*

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Neuvième question à l'ordre du jour)

92. La commission était saisie d'un document ⁹ proposant une délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail.
93. *Au cas où une telle délégation de pouvoirs serait nécessaire, la Commission du programme, du budget et de l'administration délègue à son bureau (c'est-à-dire au Président et aux porte-parole des membres employeurs et des membres travailleurs de la commission) pour la durée de la 96^e session (juin 2007) de la Conférence, le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence en ce qui concerne les propositions entraînant des dépenses pendant le 70^e exercice qui prendra fin le 31 décembre 2007.*
94. *La commission recommande au Conseil d'administration de procéder à une délégation de pouvoirs analogue à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication (Dixième question à l'ordre du jour)

95. La commission était saisie d'un document ¹⁰ contenant le rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.

⁹ Document GB.298/PFA/9.

96. M. Thom, président du sous-comité, a expliqué que la réunion du sous-comité a été très importante car la discussion a porté sur la stratégie en matière de technologies de l'information pour 2007-2009. Cette stratégie est un élément clé du cadre stratégique du Bureau et elle nécessite l'engagement d'importantes ressources. Il s'agit là du premier document appelant une décision à être examiné par le sous-comité, ce qui démontre que celui-ci joue désormais un rôle dans la gouvernance stratégique, rôle ayant motivé sa formation.
97. Bien que la stratégie en matière de technologies de l'information soit en net progrès par rapport à celle présentée en novembre 2006, le sous-comité estime que plusieurs éléments font défaut, à savoir: un budget clair, des échéances bien définies, une stratégie fondée sur une gestion axée sur les résultats et des informations sur la mise en œuvre d'IRIS sur le terrain. Le sous-comité recommande donc que la stratégie en matière de technologies de l'information soit approuvée sous réserve que le Bureau en fournisse en novembre 2007 une version actualisée comportant les informations demandées par le sous-comité.
98. M. Hilton-Clarke (membre employeur remplaçant M. Finlay, vice-président employeur du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication) a souscrit au rapport et félicité le Bureau des trois documents présentés. Ces documents donnent une idée claire de la direction qu'entend prendre le Bureau. Le groupe a soutenu le point pour décision.
99. M. Nakajima (membre travailleur) a souscrit aux commentaires du président du sous-comité.
100. La représentante du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a soutenu le point appelant une décision.
101. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la stratégie en matière de technologies de l'information telle qu'elle est exposée dans le document GB.298/PFA/ICTS/1. Toutefois, la recommandation du sous-comité ne vaut que si le Bureau soumet pour décision, à la réunion de novembre 2007 du sous-comité, une stratégie actualisée en matière de technologies de l'information qui intègre les vues exprimées par les membres du sous-comité lors de la discussion de mars 2007.*

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Onzième question à l'ordre du jour)

102. La commission était saisie d'un document¹⁰ contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.
103. M. Estrela de Carvalho, président du Sous-comité du bâtiment, a expliqué que le sous-comité a décidé de recommander que le Bureau soit autorisé à engager des négociations pour l'éventuelle cession ou vente de terrains. Avant toute décision de vente, le Bureau consultera le Sous-comité du bâtiment, la Commission du programme, du budget et de l'administration, et le Conseil d'administration. Le sous-comité a également recommandé que la Conférence internationale du Travail décide en juin 2007 que le produit net de toute

¹⁰ Document GB.298/PFA/10.

¹¹ Document GB.298/PFA/11.

vente de terrains soit crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement. Une telle décision est nécessaire si l'on veut éviter de nouveaux délais avant d'entreprendre la rénovation du bâtiment du siège.

- 104.** M. Lima Godoy (vice-président employeur du Sous-comité du bâtiment) a dit qu'il comprend que les ressources nécessaires à la rénovation du bâtiment du siège sont une préoccupation importante. Faute de stratégie, aucune provision n'a été faite au cours des trente dernières années concernant des travaux de réparation prévisibles. Depuis deux ans, le Sous-comité du bâtiment demande que le Bureau se dote d'une stratégie à long terme en matière de rénovation et de maintenance du bâtiment du siège et des bureaux extérieurs. Une telle stratégie devrait inclure des ressources financières et le Sous-comité du bâtiment recommande que ces ressources proviennent du budget ordinaire et soient au moins équivalentes à 1 pour cent de la valeur de marché de toutes les propriétés de l'Organisation.
- 105.** Les employeurs appuient le point appelant une décision faute d'autre moyen de se procurer des ressources. Un plan de financement complet devrait être soumis au Sous-comité du bâtiment pour décision et les employeurs souhaitent également que le Bureau mette au point une stratégie à long terme concernant tous les bâtiments qu'il doit gérer.
- 106.** M. Ahmed (vice-président travailleur du Sous-comité du bâtiment) s'est associé aux commentaires des deux orateurs précédents. Un travail décent implique un milieu de travail décent et une bonne gestion des questions de sécurité et de santé au travail. Les travailleurs appuient pleinement le point appelant une décision et espèrent que le reste des fonds nécessaires à l'achèvement des rénovations du bâtiment du siège pourront être fournis par la FIPOI (Fondation immobilière pour les organisations internationales) dans le cadre d'une enveloppe générale de financement.
- 107.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM au sein du sous-comité, a déclaré que l'affectation de 2 millions de dollars au Fonds pour le bâtiment et le logement dans le programme et budget proposé est un premier geste certes utile mais insuffisant. Cette somme est loin de représenter 1 pour cent de la valeur de marché de toutes les propriétés du Bureau, que le Sous-comité du bâtiment avait demandé que l'on prévoie dans le programme et budget. L'oratrice a expliqué que la délégation suisse souhaite fournir des informations complémentaires sur ce sujet aux membres de la commission mais que, comme elle n'est pas en mesure de s'adresser à la commission, elle invite toutes les délégations souhaitant être informées à cet égard à la contacter. L'oratrice a appuyé le point appelant une décision.
- 108.** Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a remercié le Bureau des efforts qu'il a accomplis pour entreprendre les réparations urgentes précédemment approuvées par la commission. Les travaux restants devront démarrer dès que possible afin d'éviter toute escalade des coûts. L'orateur a demandé au Bureau de présenter une stratégie globale et un plan à long terme concernant la rénovation et la maintenance de toutes les propriétés de l'Organisation.
- 109.** La représentante du gouvernement du Nigéria s'est prononcée en faveur d'une stratégie plus complète qui ne reposerait pas sur la vente de terrains. Le Bureau n'aura pas toujours des terrains à vendre et il a besoin d'un plan qui prévoie les rénovations à entreprendre d'ici à trente ans.
- 110.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré que, en tenant compte notamment du budget à croissance nulle qui sera sans doute décidé pour 2008-09, la réalisation d'une partie du patrimoine de l'OIT doit être envisagée. Cependant, les travailleurs souhaitent que l'on ne s'engage dans le processus de rénovation que lorsque

l'on sera sûr de pouvoir disposer des 120 millions de francs suisses nécessaires pendant les quelque dix années de travaux qu'il faudra effectuer. En outre, il a rappelé que le Bureau doit encore quelque 70 millions de francs suisses. Il faudrait également prévoir dorénavant dans le budget ordinaire des provisions suffisantes pour qu'il soit possible de procéder à un entretien régulier des locaux. M. Blondel s'est demandé s'il ne sera pas nécessaire d'envisager que le BIT quitte Genève. Le Directeur général doit disposer des moyens de débattre de l'ensemble de la question avec tous les intéressés. C'est pourquoi le groupe des travailleurs appuie le point appelant une décision, même s'il ne lui donne pas entière satisfaction.

- 111.** *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau à engager des négociations concernant la cession ou la vente éventuelles de terrains et du bail en vue de présenter, pour consultation, aux membres du sous-comité un plan complet de financement des travaux de rénovation du bâtiment du siège avant que les bureaux du sous-comité, de la Commission du programme, du budget et de l'administration et du Conseil d'administration, le cas échéant, ne prennent une décision.*
- 112.** *La Commission du programme, du budget et de l'administration propose que le Conseil d'administration recommande à la Conférence internationale du Travail, à sa 96^e session (juin 2007), d'autoriser que, par dérogation à l'article 11.1 du Règlement financier, le produit net de toute cession ou vente de terrains situés à Genève (Suisse) et du bail s'y rapportant soit crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement et d'adopter une résolution formulée comme suit:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail décide que, par dérogation à l'article 11.1 du Règlement financier, le produit net de toute cession ou vente de terrains situés à Genève (Suisse) et du bail s'y rapportant soit crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement.

Rapport sur l'exécution du programme en 2006 (Douzième question à l'ordre du jour)

- 113.** La commission était saisie d'un document ¹² sur l'exécution du programme en 2006.
- 114.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a indiqué qu'une erreur s'est glissée dans le paragraphe 114 concernant le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre et qu'un corrigendum va être publié. Le document indique en effet que le Conseil d'administration a adopté ce cadre, non contraignant et fondé sur les droits, à sa session de mars 2006 alors qu'il en a seulement pris note et a autorisé le Directeur général à le publier. La même erreur figure dans les propositions de programme et de budget dont le texte sera aussi rectifié.
- 115.** M. Barde, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, a félicité le Bureau de la nouvelle présentation du document. En revanche, sur le fond, il s'est interrogé sur l'intérêt de ce rapport qui manque de recul et qui peut être assimilé à un simple catalogue promotionnel d'activités sans mesurer l'impact réel. La mise en place des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) a marqué une étape dans la définition des priorités mais les mandants ne se sentent néanmoins pas suffisamment impliqués et, pour

¹² Document GB.298/PFA/12.

les employeurs, le Bureau semble répondre davantage à ses propres priorités qu'à celles de ses mandants. De plus, chaque groupe a ses propres priorités. L'intervenant a rappelé que les employeurs comptent parmi les bénéficiaires des activités du BIT. Or il est difficile de dire si le Bureau a répondu aux priorités des employeurs. L'intervenant a remercié ACT/EMP des programmes menés malgré un budget en constante diminution. Pour les autres départements, le secrétariat du groupe des employeurs avait demandé aux directeurs exécutifs de dresser une liste des activités déployées par leurs départements en faveur des organisations d'employeurs. Les informations ainsi fournies ont été très instructives, sans doute davantage que le rapport soumis à la commission. Néanmoins, les employeurs auraient aimé savoir comment ACT/EMP et ses spécialistes de terrain ont été impliqués dans les autres activités du Bureau.

- 116.** Revenant sur le document examiné, l'orateur a rappelé l'opposition de son groupe à la recommandation sur la relation de travail et à la résolution concernant l'amiante. Concernant les PPTD, il aurait été intéressant de disposer d'une liste des pays couverts et d'informations sur l'établissement de ces programmes, avec l'éventuelle participation d'ACT/EMP, de même que de renseignements sur l'impact de la réforme des Nations Unies sur ces programmes. L'intervenant a posé des questions sur l'indépendance réelle du conseiller éthique. Enfin, il a demandé une nouvelle fois que la question des indicateurs de travail décent fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration.
- 117.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a constaté que le rapport dresse un tableau idyllique de la situation et témoigne d'un enthousiasme que ne partagent pas les travailleurs. L'orateur s'est étonné d'un taux de satisfaction annoncé de 99,95 pour cent pour IRIS et a regretté que le document ne fasse référence ni au Myanmar pour lequel le Bureau dépense une énergie considérable, ni au Bélarus. De même, le rapport évoque une réforme volontaire de la Commission de l'application des normes. Les travailleurs n'ont jamais recherché un équilibre géographique de cette commission. L'intervenant a demandé au Bureau s'il existe une définition officielle du terme «flexicurité» qui est employé à plusieurs reprises dans le document.
- 118.** Entrant dans le rapport de manière plus détaillée, l'intervenant s'est félicité de la reconnaissance de l'Agenda du travail décent par diverses instances régionales. Les travailleurs se disent également très satisfaits de l'adoption de la convention du travail maritime et de la recommandation sur la relation de travail qui réaffirme l'importance et l'actualité des normes. La résolution sur l'amiante adoptée lors de la Conférence internationale du Travail en juin 2006 est d'actualité, y compris pour les travaux nécessaires dans le bâtiment du BIT. Sur les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), l'intervenant a souscrit à la remarque du porte-parole employeur sur la nécessité de renforcer les consultations. Les PPTD exigent aussi un renforcement des capacités des mandants et du personnel du Bureau. Les travailleurs insistent à nouveau sur l'importance de la liberté d'association; on ne peut parler de dialogue social si les éléments de ce dialogue n'existent pas. La liberté syndicale comme les normes sont la pierre angulaire de l'Organisation et le document ne souligne pas suffisamment le travail considérable effectué par le Comité de la liberté syndicale au bénéfice des partenaires sociaux.
- 119.** Le chapitre relatif à l'objectif stratégique n° 1 indique que 78 ratifications de conventions de l'OIT ont été enregistrées au cours de l'année 2006. L'intervenant a félicité les gouvernements concernés et plus particulièrement le gouvernement de la Chine pour la ratification de la convention n° 111. Ces ratifications montrent l'importance du corpus normatif de l'OIT dans son ensemble. Au paragraphe 55, le document évoque les formes dangereuses de travail des enfants; les travailleurs réfutent cette approche sélective. Ils regrettent que le texte fournisse peu de chiffres et indiquent que, dans l'affectation des fonds, les ONG ont reçu 47,5 millions de dollars contre 6 millions pour les syndicats et

2,5 millions pour les employeurs. Or ce sont les employeurs qui font travailler les enfants et ce sont eux qu'il faut convaincre d'abandonner de telles pratiques pour avoir des résultats concrets. Le paragraphe 65 évoque un cas de progrès soumis à la Commission de l'application des normes mais cette situation n'est pas exceptionnelle et les travailleurs espèrent que beaucoup d'autres vont suivre.

- 120.** A propos de l'objectif stratégique n°2, l'intervenant s'est étonné qu'il n'y ait aucune référence à l'Agenda global pour l'emploi. Passant à l'objectif stratégique n°3, il s'est félicité des efforts de révision de la législation sur la sécurité et la santé menés par plusieurs pays et a proposé que l'action sur le VIH/SIDA soit pleinement intégrée dans les politiques nationales. Le chapitre relatif à l'objectif stratégique n°4 montre que les bureaux ACT/EMP et ACTRAV ont déployé des activités spécifiques mais il n'y a aucune référence à la recommandation sur la relation de travail.
- 121.** Passant aux stratégies thématiques, le porte-parole des travailleurs a demandé pourquoi les deux stratégies les plus importantes de l'OIT, à savoir «le renforcement du rôle des normes internationales du travail dans le développement» et «le renforcement de l'influence des partenaires sociaux, du dialogue social et du tripartisme» ne font pas l'objet de rubriques distinctes. Il a estimé que les paragraphes relatifs à l'économie informelle (161 et 162) sont trop généraux et aurait souhaité plus d'initiatives concrètes en rapport avec les zones franches d'exportation. A propos des stratégies de communication, il a souligné la nécessité que l'information relative à l'OIT conserve une certaine substance et a demandé que tous les moyens d'information soient utilisés, pas seulement les plus modernes et les plus rapides, afin que partout dans le monde on connaisse le BIT.
- 122.** Enfin, il serait souhaitable que le rapport sur l'exécution débouche sur une sorte de bilan. Sous sa forme actuelle, le document ne rend compte que d'une partie de l'année écoulée, ce qui permet, le cas échéant, de formuler des observations afin d'influer sur le cours des choses; de ce point de vue, il n'est pas certain que le document biennal qu'il est proposé de présenter soit très satisfaisant.
- 123.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a rappelé que la mesure de la performance est le principe de base de la gestion axée sur les résultats, comme en témoigne la stratégie adoptée en novembre 2006, et que le compte rendu des résultats concrètement obtenus est ce qui permet de justifier le programme de travail et le budget d'une organisation. Au vu des lacunes du système actuel d'établissement des rapports, il a convenu que le cycle de programmation doit être réévalué.
- 124.** Même s'il a reconnu que le rapport a été amélioré, l'orateur a regretté qu'il n'ait pas été élaboré selon les principes fondamentaux de la gestion axée sur les résultats et les critères modernes pour l'établissement de rapports, en particulier s'agissant de l'utilisation de points de repère et de comparaison. Il a dit qu'il souhaiterait y voir figurer des informations financières. Faisant référence à la teneur du rapport et à sa valeur ajoutée, il a indiqué qu'il s'attendait à ce que celui-ci expose en détail les grands défis qu'il a fallu relever et les solutions qui ont été appliquées à cette fin dans les limites des ressources disponibles.
- 125.** L'intervenant a réitéré l'importance de la mise en œuvre des droits fondamentaux et a réaffirmé le soutien des PIEM aux travaux du BIT sur le travail forcé et la discrimination. Il a encouragé le Bureau à poursuivre les efforts qu'il déploie pour relier plus systématiquement les travaux de la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations à la coopération technique et a souligné qu'il doit non seulement dénoncer les atteintes aux droits, mais aussi fournir une assistance aux fins de leur élimination. Les PIEM se félicitent de l'accent mis sur la formation des mandants à la

gestion axée sur les résultats qui vise à renforcer l'exécution des programme par pays de promotion du travail décent et a demandé instamment au Bureau de poursuivre l'intégration de ses programmes dans les DSRP et les PNUAD, tout en faisant en sorte que l'OIT remplisse son rôle dans le cadre de l'initiative «*One UN*».

- 126.** L'intervenant a souligné que le rapport donne l'impression que le BIT travaille essentiellement au niveau national et qu'il n'exploite pas le potentiel d'activités aux niveaux régional et sous-régional. Evoquant les stratégies thématiques, il a demandé des informations sur la manière dont elles contribuent à l'approche intégrée au quotidien et sur les expériences de travail concernant ces stratégies. Pour ce qui est des initiatives focales, il a également demandé quels sont leur état d'avancement et leurs perspectives pour la prochaine période biennale. Il a mentionné en particulier l'initiative sur l'économie informelle et le résultat commun proposé en la matière pour 2008-09. Il a demandé des renseignements sur ce qu'il en est de l'«*approche novatrice de la collecte de statistiques et de données sur les hommes et les femmes dans l'économie informelle*».
- 127.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, intervenant au nom du groupe de l'Afrique, a fait observer que le BIT doit formuler des indicateurs qui dresseront un panorama plus précis des réalisations et des résultats. Les programmes par pays de promotion du travail décent offrent la possibilité de recenser les priorités et donc d'établir des indicateurs fiables. L'orateur a reconnu le soutien que l'Agenda du travail décent recueille dans les enceintes internationales ainsi que le rôle des DSRP dans les activités des Nations Unies pour le développement, et a noté à ce propos la place plus importante accordée à l'emploi dans le développement socio-économique de certains pays de la région Afrique.
- 128.** En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 1, l'intervenant s'est félicité de l'assistance technique accordée aux gouvernements et aux partenaires sociaux aux fins de la mise en application des principes et droits fondamentaux au travail. Il a par ailleurs salué les mesures ciblées mises en œuvre pour lutter contre le travail des enfants.
- 129.** Pour ce qui est de l'objectif stratégique n° 2, l'orateur a fait observer que les questions de politiques en matière d'emploi et de travail décent sont en cours d'intégration dans les DSRP et d'autres stratégies nationales de réduction de la pauvreté, ce qui est crucial pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adoptés lors du Sommet de Ouagadougou. Il a approuvé le projet consistant à créer un réseau africain de bibliothèques des indicateurs du marché du travail ainsi que l'utilisation de l'excédent de 2000-01 pour lancer l'initiative en faveur de l'emploi des jeunes en milieu rural en Afrique.
- 130.** Dans le cadre de l'objectif stratégique n° 3, l'orateur a relevé l'instauration en cours de régimes de protection sociale dans la région Afrique ainsi que l'élaboration de politiques nationales de lutte contre le VIH/SIDA, domaines dans lesquels subsistent encore de graves difficultés.
- 131.** Concernant l'objectif stratégique n° 4, l'intervenant s'est félicité des travaux visant à instaurer des institutions du dialogue social et a noté l'importance d'une modernisation des ministères du travail et d'un renforcement des capacités de leurs fonctionnaires.
- 132.** Le représentant a pris note des lacunes du système actuel d'établissement des rapports et de la proposition de passer à un seul et unique rapport sur l'exécution du programme qui couvrira la totalité de l'exercice biennal. Il a insisté sur la nécessité de signaler les problèmes rencontrés et d'indiquer si les cibles ont été atteintes.

- 133.** La représentante du gouvernement du Mexique a fait un certain nombre de suggestions en vue d'améliorer ou de préciser l'information sur les cibles prévues pour les différents objectifs stratégiques. Elle a proposé que le Bureau procède à une analyse de la rentabilité en matière de rapports. Elle a fourni des éclaircissements concernant le paragraphe 143 qui fait mention de l'achèvement par le BIT d'un diagnostic complet des conseils locaux de conciliation et d'arbitrage au Mexique.
- 134.** Le représentant du gouvernement du Kenya a approuvé la déclaration du groupe de l'Afrique et a exprimé son soutien aux programmes par pays de promotion du travail décent. Se référant à la section relative au programme SYNDICOOP, il a demandé que le Bureau réexamine la participation des ministères du travail aux projets et programmes qui concernent également d'autres ministères afin de s'assurer de leur engagement. Il s'est félicité de l'assistance technique fournie par le Bureau pour la modernisation et le renforcement des capacités des ministères du travail. Il a accueilli positivement la proposition relative à la mise en place d'une base de données actualisée sur les zones franches d'exportation.
- 135.** La représentante du gouvernement du Nigéria a dit appuyer la proposition émise au paragraphe 24 selon laquelle il conviendrait de rédiger un seul rapport d'exécution couvrant l'ensemble de la période biennale. Elle a également décrit certaines des activités menées au Nigéria avec l'aide du BIT, telles que la mise au point d'un programme par pays de promotion du travail décent, la lutte contre la traite des enfants et la mise en place d'une politique nationale relative au lieu de travail.
- 136.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a appuyé à la déclaration du groupe des PIEM. Il a fait observer que le BIT a mis en œuvre davantage d'activités que celles, pourtant déjà assez nombreuses, signalées dans le document. Il a noté que l'action du BIT en matière de migrations se heurte à certaines limites et a rappelé que son pays considère ce domaine comme prioritaire. Il a également relevé qu'il est nécessaire de mieux quantifier les activités relatives à l'emploi, telles que la création directe d'emplois et suggéré qu'à l'avenir des données chiffrées soient fournies autant que possible. Il a demandé que des statistiques soient établies sur le nombre d'emplois créés grâce à l'aide du BIT. Il a déclaré que la réduction de la pauvreté par la création d'emplois doit être la grande priorité de l'OIT et que l'Organisation devrait redoubler d'efforts pour associer les mandants aux activités menées dans ce domaine.
- 137.** Le représentant du gouvernement du Japon a apporté son appui à la déclaration du groupe des PIEM. Il a souligné l'importance de la sécurité et de la santé au travail en tant que composante de l'objectif stratégique n° 3 et fait observer qu'il s'agit là d'un des grands enjeux de l'Agenda du travail décent. Il a ajouté qu'il est important de promouvoir la ratification rapide de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, qui devrait contribuer à l'amélioration continue des cadres d'action nationaux. Il s'est déclaré satisfait d'apprendre que divers pays se sont employés à réviser leurs systèmes nationaux pour les aligner sur les conventions de l'OIT, et notamment sur la nouvelle convention. Ces avancées témoignent du rôle clé joué par l'OIT dans ce domaine.
- 138.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a remercié les intervenants de leurs suggestions touchant au rapport d'exécution. Le rapport d'exécution sur la période biennale comportera davantage d'informations sur les problèmes rencontrés et les enseignements tirés. Les liens entre les PPTD et la réforme du système des Nations Unies sont une grande priorité et un certain nombre d'activités pratiques sont actuellement menées à cet égard. L'intervenant a reconnu que beaucoup doit encore être fait pour améliorer IRIS et a indiqué que les 99,95 pour cent de disponibilité indiqués concernent l'ensemble de l'infrastructure des technologies de l'information utilisée pendant le temps de travail.

139. L'intervenant a relevé que la plupart des activités du BIT visent à influencer les politiques et à renforcer les capacités des Etats Membres. L'évaluation est donc la meilleure façon de faire le lien entre les activités du BIT et leur impact à long terme. Le BIT abandonne progressivement les initiatives focales qui n'ont pas de résultats spécifiques en faveur de résultats immédiats communs. Un questionnaire qui aidera à réunir des informations statistiques sur les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle a été mis au point et sera distribué aux bureaux extérieurs. Un certain nombre de programmes par pays de promotion du travail décent ciblent spécifiquement des sous-régions, par exemple l'Amérique centrale et les Caraïbes
140. M. Blondel a rappelé qu'il a demandé au Bureau de lui fournir une définition du terme «flexicurité» employé dans le document.
141. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a défini la «flexicurité» comme étant «la sécurité de l'emploi assurée par le secteur privé ou public et la protection sociale qui doit permettre à ceux affectés par un changement dans l'environnement des firmes de transiter vers de nouveaux emplois tout en étant protégés».
142. M. Blondel a remercié le Bureau de cette explication qui recadre bien la discussion; il a souligné que, pour qu'il y ait flexibilité des normes, il faut d'abord que ces normes existent. Le débat est posé et la question reviendra certainement dans les discussions ultérieures.
143. M. Barde a indiqué qu'il ne voit pas la relation entre la «flexicurité» et les normes et a proposé au porte-parole des travailleurs de débattre de cette question.

Autres questions financières (Quatorzième question à l'ordre du jour)

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS): rapport statistique sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

144. La commission était saisie d'un document¹³ contenant un rapport statistique sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.
145. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déploré que, dans le tableau 7 du document n°A/61/203 des Nations Unies, l'OIT figure en dernière position en ce qui concerne les contributions versées, avec un taux de 50 pour cent. Cette situation est regrettable au moment où l'on engage la réforme des Nations Unies. En tant qu'organisation créée au lendemain de la première guerre mondiale en 1919, l'OIT se devrait d'avoir un sursaut d'orgueil. Il convient aussi de rappeler que les contributions à l'OIT sont avant tout un investissement pour la paix. L'orateur a conclu en avertissant les représentants des gouvernements que les travailleurs veilleront à ce que l'on retourne à une situation normale.

¹³ Document GB.298/PFA/14/1.

Réunion d'experts des statistiques du travail

- 146.** La commission était saisie d'un document ¹⁴ concernant une réunion d'experts des statistiques du travail.
- 147.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré soutenir le principe d'une réunion d'experts statisticiens sur la Classification internationale type des professions, conformément à une décision du Conseil d'administration datant de mars 2004. Il a souhaité néanmoins savoir quel sera le nombre d'experts employeurs invités, et si le cofinancement mentionné au paragraphe 2 sera assuré. Il a rappelé par ailleurs que la décision du Conseil d'administration recommande que i) la question des indicateurs du travail décent fasse l'objet d'une discussion à une future session de l'une des commissions du Conseil d'administration, préalablement à la convocation d'une réunion tripartite d'experts, et ii) que priorité soit donnée à l'organisation d'une réunion d'experts sur le temps de travail. Il a demandé pourquoi ces derniers points ont été occultés.
- 148.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré accepter le point appelant une décision du paragraphe 3 en espérant que le cofinancement de la réunion sera assuré et que les activités écartées en raison du mode de financement ne le seront pas définitivement. Il a cité l'exemple de la Commission des résolutions qui avait dû céder le pas devant le suivi de la Conférence maritime et à propos de laquelle il a espéré qu'elle retrouvera sa place avec une certaine régularité. Il a conclu en demandant quelles seraient les activités qui seraient touchées dans le présent cas.
- 149.** La représentante du gouvernement du Canada a estimé qu'il est difficile de prendre une décision sur la base des informations fournies. Elle a demandé au Bureau des précisions sur la réunion envisagée et notamment sur le travail de préparation réalisé depuis 2004, qui justifierait la tenue de cette réunion d'experts à la date proposée. Elle a également demandé à connaître la répartition des 32 participants sur le plan de la représentation.
- 150.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait observer que l'aspect le plus important à prendre en considération n'est pas le financement de la réunion mais le contenu de celle-ci puisque l'uniformisation de la classification internationale des professions est, à l'évidence, indispensable.
- 151.** Le Trésorier et contrôleur des finances a précisé que le montant de 178 000 dollars des Etats-Unis, qui représente le coût estimatif de la réunion, se compose de 108 000 dollars pour les billets d'avion, 63 000 dollars pour les indemnités journalières, le solde de 7 000 dollars devant couvrir les frais accessoires de voyage. Aucune activité ne sera sacrifiée au profit de cette réunion étant donné qu'il est proposé de la financer au moyen d'économies réalisées dans la Partie I du budget ou en recourant à la Partie II.
- 152.** Le représentant du Directeur général (M. Young, directeur du Bureau de statistique) a expliqué que, sur les 32 participants envisagés, 16 représenteront les gouvernements, huit les travailleurs et huit les employeurs. La réunion aura lieu à Genève et, depuis la décision de 2004, les Etats Membres et les mandants ont été régulièrement consultés sur les questions qui seront soulevées dans le cadre de l'actualisation de la classification des professions.
- 153.** A propos du cofinancement de la participation des délégués, les discussions qui ont eu lieu avec la Banque africaine de développement et certains Etats Membres sont encourageantes. Cinq gouvernements ont accepté de financer la participation de leur délégation, et la

¹⁴ Document GB.298/PFA/14/2.

Banque africaine de développement a promis de financer celle des pays africains. Contact a été pris avec la Banque asiatique de développement pour le financement de la participation des délégués de la région asienne.

- 154.** La réunion d'experts ne traitera pas la question des indicateurs de travail décent. Il a été décidé qu'avant de discuter des indicateurs le Conseil d'administration examinera la question de la mesure du travail décent, débat qui n'a pas encore eu lieu.
- 155.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a fait remarquer que les dons diminueront certes le montant des dépenses afférentes à la réunion qui sont à la charge du Bureau, mais que des économies peuvent également être réalisées sur les billets d'avion.
- 156.** *La commission recommande que le Conseil d'administration approuve les dépenses additionnelles afférentes à la réunion, estimées à 118 700 dollars, ainsi que leur financement au moyen d'économies réalisées dans la Partie I du budget pour 2006-07 ou, à défaut, en recourant à la Partie II.*

La stratégie de développement des capacités de l'OIT: le rôle du Centre international de formation de l'OIT, Turin

- 157.** La commission était saisie d'un document¹⁵ sur le rôle du Centre international de formation de l'OIT à Turin.
- 158.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a remercié le Bureau pour son document très complet sur les relations entre le Centre de Turin et le Bureau tant à Genève que dans les régions. Le groupe des employeurs soutient fermement le Centre dont les résultats sont très satisfaisants. S'agissant de l'accent mis sur les priorités accordées au renforcement des capacités des mandants comme stratégie principale de coopération technique, le Centre de Turin est très bien placé et a développé de nombreuses activités pour ses mandants.
- 159.** Pour ce qui est du financement des activités pour les employeurs, le Programme des activités pour les employeurs devrait pouvoir bénéficier d'un socle semblable à celui des activités pour les travailleurs. L'orateur a remercié tous les donateurs pour leurs contributions aux activités pour les employeurs du Centre de Turin. Il a soutenu les propositions concernant le financement du Centre, et en particulier l'approche basée sur des contributions volontaires. Le Centre et le Bureau doivent entreprendre des consultations rapidement avec les gouvernements et informer des résultats le Conseil du Centre et la Commission du programme, du budget et de l'administration.
- 160.** Les employeurs soutiennent l'établissement d'un groupe de travail tel que proposé au paragraphe 27. Les porte-parole des employeurs et des travailleurs au Conseil doivent en être membres, et le Bureau et le Centre peuvent compter sur l'aide des employeurs.
- 161.** Il est également important que le Centre soit pleinement intégré dans les activités de l'Organisation afin de promouvoir les objectifs du travail décent. Une meilleure coordination doit exister pour éviter les chevauchements d'activités. Les employeurs tiennent toutefois à ce que le Centre conserve l'approche pratique qui est la sienne, comme indiqué au paragraphe 18 du document. Toutefois, le Centre doit chercher à sélectionner des participants de plus haut niveau notamment pour renforcer les organisations des mandants. Cela entraînera l'adaptation de certains programmes.

¹⁵ Document GB.298/PFA/14/3.

- 162.** Dans les projets de coopération technique, il conviendrait de réfléchir aux moyens de mieux intégrer le Centre à leur réalisation. Les employeurs encouragent ainsi le BIT à mettre en place un groupe interne sur cette question, comme cela est proposé au paragraphe 29. Ce groupe pourrait communiquer ses conclusions au Conseil d'administration. Il en est de même du personnel du BIT, au siège et dans les régions, qui pourrait être formé dans certains cas à Turin.
- 163.** Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le Centre de Turin pourrait jouer un rôle considérable car le PNUD ne dispose pas d'un tel centre. L'OIT pourrait avoir un rôle clé dans les programmes uniques des Nations Unies mis en place sur la base de l'initiative «Unis dans l'action». Les programmes par pays de promotion du travail décent devraient donc intégrer pleinement le Centre dans les réponses possibles à leurs priorités.
- 164.** Le groupe des employeurs attend un document présentant plus en détail les options de coopération tant au niveau des pays qu'à celui de la coopération Genève/Turin/régions. Il considère que la perte d'expertises de Genève sur de nombreux sujets aura des conséquences sur cette coopération. Les porte-parole au Conseil du Centre devraient être impliqués dans cette démarche. Le prochain document devrait aussi intégrer davantage d'informations sur la réforme des Nations Unies et ses conséquences pour le Centre.
- 165.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, après avoir précisé que ce ne sont pas les travailleurs qui reçoivent de l'argent du Centre de Turin, mais ACTRAV qui transfère des fonds au Centre, s'est félicité que la Commission du programme, du budget et de l'administration soit saisie une nouvelle fois d'un document sur le rôle du Centre international de formation de l'OIT et ses relations. La définition d'une stratégie de formation et le renforcement des capacités des mandants sont des éléments essentiels de l'intégration que les travailleurs souhaitent voir s'opérer entre le BIT et le Centre de Turin. Ce dernier doit être considéré comme le vecteur de la formation des mandants de l'OIT et un outil de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Le moment est venu de réfléchir à la mise en œuvre d'une stratégie permettant d'augmenter les revenus réguliers du Centre.
- 166.** Sur les points de convergence, les travailleurs souscrivent à la nécessité d'établir une stratégie cohérente de développement des capacités des mandants par la mise en œuvre d'un volet de formation dans les programmes et projets du BIT qui serait confié au Centre de Turin. Cela exigera une volonté de la part du Bureau et des donateurs d'accroître la part du budget de coopération technique allouée au Centre de Turin. Les travailleurs sont également d'accord pour promouvoir une plus grande cohésion entre les différentes unités du BIT, comme cela est décrit dans le paragraphe 3 du document. Ils ne partagent pas l'avis exprimé dans le paragraphe 4 selon lequel il y aurait un consensus sur le fait que l'intégration entre le BIT et le Centre causerait des problèmes juridiques et financiers contraignants. Ils estiment que les problèmes peuvent et doivent être surmontés. Les travailleurs partagent le constat du paragraphe 5 au sujet du danger que représente pour le Centre une trop grande dépendance envers des sources de financements externes. En effet, une telle dépendance limiterait la capacité du Centre de mettre en œuvre les objectifs stratégiques de l'Organisation et l'Agenda du travail décent. Le Commissaire aux comptes avait d'ailleurs déjà souligné dans son rapport soumis au Conseil du Centre en 2004 que «tout renforcement des liens avec les visées stratégiques de l'OIT pourrait être compromis par la dépendance de plus en plus marquée du Centre par rapport à d'autres partenaires et bailleurs de fonds pour le financement de ses activités». Cet avis conserve toute son actualité.
- 167.** En ce qui concerne la stratégie de développement des capacités de l'OIT et le rôle que le Centre de Turin pourrait jouer, les travailleurs souscrivent dans l'ensemble aux pistes de travail proposées dans le document, mais tiennent à souligner que le constat du

Commissaire aux comptes prend toute son ampleur à la lumière de la réforme des Nations Unies. Dans ce contexte, le Centre devra devenir viable, car la formation est un outil de promotion et de mise en œuvre du travail décent et du tripartisme au sein des autres organisations onusiennes. Il ne faut pas non plus perdre de vue que le mandat premier du Centre reste la formation des mandants. La situation exige que des ressources supplémentaires soient allouées au Centre de Turin.

- 168.** Abordant la question de la place du Centre par rapport aux établissements concurrents tels que l'École des cadres des Nations Unies, l'orateur a expliqué que les travailleurs souhaitent que le Centre devienne une institution susceptible de s'activer à l'échelle de l'ONU pour toute une série de problèmes et en particulier pour ce qui a trait à la question du travail décent. Il a dit compter sur le Bureau pour trouver la formule adéquate.
- 169.** Les travailleurs souscrivent à la proposition faite au paragraphe 27 de préparer un document de travail qui sera soumis en novembre prochain au Conseil du Centre et à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Ils tiennent toutefois à souligner que leur accord ne doit pas être interprété comme un abandon de leur souhait de voir un jour augmenter la part du budget ordinaire allouée au Centre.
- 170.** Les travailleurs proposent la création d'un groupe de travail tripartite qui aurait pour responsabilité d'analyser les modèles d'un système qui permettrait une augmentation du budget ordinaire du Centre sur la base des contributions volontaires des Etats Membres. Ils proposent également que le Conseil du Centre et la Commission du programme, du budget et de l'administration reçoivent régulièrement des rapports annuels sur les progrès accomplis pour mettre en œuvre les points énumérés, notamment dans le paragraphe 28. Le Centre de Turin doit être le centre de formation des fonctionnaires du BIT.
- 171.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souscrit à l'idée que le Centre de Turin remplit une fonction inégalable qui est celle de transmettre, par le renforcement des capacités, des connaissances sur les domaines d'intérêt et d'activité de l'OIT. Il est lui aussi favorable à une répartition optimale des tâches entre le Bureau et le Centre. Cela supposera une démarche pragmatique et cohérente ainsi que des ressources. La question des ressources est particulièrement préoccupante. Le Centre demeure fortement tributaire de contributions volontaires, ce qui rend difficile une planification correcte de ses activités. Le groupe de l'Afrique approuve la proposition d'envisager la possibilité d'alimenter le budget du Centre au moyen de contributions directes. Il approuve également l'idée d'utiliser le Centre pour concevoir et conduire des programmes de formation et de perfectionnement du personnel du BIT ainsi que de cours d'initiation destinés aux nouveaux fonctionnaires. Enfin, il attend avec intérêt le document de travail qui sera soumis au mois de novembre 2007 au Conseil du Centre et à la commission PFA.
- 172.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne s'est référé au paragraphe 28 du document dans lequel est soulignée la nécessité d'harmoniser les cycles de programmation du BIT et du Centre de Turin. Il a estimé qu'il est également nécessaire d'harmoniser les cycles de contrôle et de suivi des programmes de l'année écoulée. L'examen des programmes de 2006 aura lieu en novembre 2007, ce qui représente un intervalle trop long pour motiver les membres du Conseil d'administration à analyser les activités du Centre et à les orienter activement. En novembre 2006, l'intervenant avait proposé, avec l'appui des membres employeurs et de certains gouvernements, qu'une réunion soit organisée en mars 2007 pour passer en revue les programmes mis en œuvre par le Centre en 2006. L'intention n'était pas de tenir deux réunions chaque année mais seulement en 2007, à titre exceptionnel. La réunion proposée n'a pas été organisée et ce, sans qu'aucune explication ne soit donnée. Une réunion est maintenant annoncée pour novembre 2007 sans que soit mentionnée celle qui avait été demandée pour le mois de mars. L'intervenant souhaite qu'on lui explique pourquoi elle n'a pas été organisée.

- 173.** Le représentant du gouvernement du Kenya a reconnu l'importance des activités de formation, de publication et des travaux de recherche du Centre sur l'Agenda du travail décent. Il souscrit à la proposition, qui figure au paragraphe 27, de préparer un document de travail qui serait soumis au Conseil du Centre puis à la commission PFA en novembre 2007. Il approuve également l'ensemble des sept mesures concrètes proposées au paragraphe 28 et les dispositions correspondantes qui sont prévues au paragraphe 29.
- 174.** La représentante du gouvernement du Nigéria, à propos de la dépendance du Centre à l'égard de sources de financement extérieures, a souscrit à l'idée de mettre en place un nouveau mécanisme au moyen duquel les pays industrialisés pourraient verser des contributions directes au budget du Centre. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que le même groupe de pays soit censé contribuer au budget du Centre et au compte supplémentaire du budget ordinaire dont il est question dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
- 175.** La représentante du gouvernement de l'Italie s'est félicitée du rapport qui, selon elle, constitue une bonne synthèse des problèmes et du débat relatifs aux travaux du Centre. Celui-ci est un instrument extrêmement utile au moyen duquel le BIT peut exécuter sa stratégie de renforcement des capacités des mandants. Cette stratégie est la seule valable pour intégrer les activités du Centre dans le programme du BIT.
- 176.** L'oratrice a indiqué partager les points de vue présentés dans la deuxième partie du document. Un élément central de cette stratégie consisterait à accroître la cohésion entre l'action du Centre de Turin et celle de l'OIT. Les activités du Centre doivent être pleinement intégrées au programme de coopération technique de l'OIT, ce que reconnaissent aussi bien le Conseil du Centre que la Commission de la coopération technique.
- 177.** Intégrer les activités du Centre est un objectif complexe qui soulève de nombreuses questions. Aussi l'intervenante s'est-elle exprimée en faveur de la proposition visant à préparer un document de travail avec des options et propositions qui seraient soumises à la Commission du programme, du budget et de l'administration en novembre 2007. Ce document traiterait également la question difficile du financement du Centre dans le contexte de son intégration avec le BIT, en particulier le fait de dépendre de sources de financement extérieures et les contraintes liées à la budgétisation à croissance zéro de l'OIT.
- 178.** En présentant le Centre de Turin comme le bras stratégique de l'OIT, la représentante du gouvernement de l'Allemagne a rappelé que le plan mis en place en novembre 2006, qui couvre les activités du Centre pour la période 2007-2011, prévoit une relation très étroite entre les activités du Centre et les objectifs de l'OIT. Le nombre de participants aux programmes de formation dispensés au Centre de Turin est en augmentation et le Centre est devenu le principal complexe de formation du système des Nations Unies. Aussi l'oratrice s'est-elle prononcée sans réserve en faveur de la proposition visant à créer un groupe de travail tripartite chargé d'examiner des questions telles que l'harmonisation des programmes entre Turin et le BIT, l'échange de personnel et le développement des capacités. Elle a dit attendre avec intérêt un document couvrant ces sujets ainsi que la question de l'obtention des financements supplémentaires pour le Centre en novembre 2007.
- 179.** Le représentant du gouvernement de la France a dit souhaiter de nouveaux efforts pour élaborer une stratégie cohérente de renforcement des capacités en faveur des mandants de l'OIT, une stratégie dans laquelle le Centre de Turin est appelé à jouer un rôle central. Il convient de parfaire l'articulation entre Genève et Turin et de dissiper l'incertitude dans laquelle le Centre de Turin se trouve toujours aujourd'hui en matière de programmation.

L'orateur s'est également déclaré favorable à la proposition visant à créer un groupe de travail tripartite chargé de traiter les problèmes auxquels le Centre est confronté.

- 180.** La représentante du gouvernement des Philippines a exprimé l'espoir qu'il sera assigné au Centre de Turin un rôle plus important dans les activités de l'OIT et qu'un soutien du budget ordinaire sera assuré en conséquence.
- 181.** Le représentant du Directeur général (M. Eyraud, Directeur du Centre de Turin) a remercié la commission pour son soutien sans faille au Centre de formation. La question de son intégration avec le BIT restera à l'examen, mais certains problèmes de fond rendent cette intégration difficile. Le fait que le Centre doive trouver 80 pour cent de ses financements sous forme de contributions volontaires est l'un de ces problèmes. Il est important que le Centre continue d'attirer des financements volontaires, mais il est également vital de fixer un seuil acceptable de financement permanent. L'orateur a fait état du soutien octroyé pour la création d'un groupe de travail chargé d'analyser le rôle du Centre de Turin dans la stratégie de renforcement des capacités dans son ensemble ainsi que les conséquences financières. Il a confirmé que le nécessaire serait fait pour constituer ce groupe.
- 182.** Les questions soulevées à propos du programme des activités pour les employeurs au Centre sont désormais traitées activement depuis l'arrivée récente du fonctionnaire responsable. S'agissant de la proposition selon laquelle le Conseil du Centre devrait tenir deux sessions par an, M. Eyraud a expliqué que cette option est envisagée. Elle nécessiterait un amendement à la Constitution du Centre et aurait, bien évidemment, des incidences financières.
- 183.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a apporté des éclaircissements concernant sa demande relative aux réunions du Conseil. Ce qu'il souhaite, ce ne sont pas deux réunions par an, mais que le mois de la réunion soit modifié de telle sorte que le Conseil se réunisse non pas en novembre de l'année à l'examen, mais en mars de l'année suivante.

Genève, le 26 mars 2007.

(Signée) S. Modeen,
Rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 17;
paragraphe 78;
paragraphe 91;
paragraphe 93;
paragraphe 94;
paragraphe 101;
paragraphe 111;
paragraphe 112;
paragraphe 156.